



EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MARS 2026

Délibération n° 31 - 2026 /MK
Élection des Adjointes.

DATE DE CONVOCACTION 23 mars 2026	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	: 35
PRÉSENTS	: 34
ABSENTS	: 01
PROCURATIONS	: 01
VOTANTS	: 35

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt-sept mars, le Conseil Municipal de la Commune de Kourou, dûment convoqué par le Maire sortant, **Monsieur François RINGUET**, s'est réuni en séance ordinaire en salle des délibérations à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Michaël RIMANE**.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Michaël RIMANE, Mme Claudine RINGUET, M. Enrico BERTHIER, Mme Myriam SENES, M. Albert Frank SAMUELS, Mme Keila DE PAIVA, M. Benjamin ZULEMARO, Mme Stelly FERNAND-LAURENCIN, M. Frédéric LLADERES, Mme Marie-France BANGO, M. Gilles DUFAIL, Mme Ruanny CANTAO DIAS, M. Bernard BIREBENT, Mme Mathilde LUBIN, M. Jean-Paul TONY, Mme Karine MONNERA, M. Jean-Marc BLAIZOT, Mme Inès LINDOR, M. Laurent SALINIER, Mme Renata BRAGANCE, M. Eric LOUIS, Mme Juliette MONTABORD, M. Mafait SEIDE, Mme Christelle PANSA, M. François RINGUET, Mme Françoise FREDOC, M. Jean-Aubéric CHARLES, Mme Martine PAPAIX, M. Joseph DORCENA, Mme Micheline ANTOINETTE, M. Davy RIMANE, M. Jean-Étienne ANTOINETTE, Mme Laura RINGUET, M. Salim FOUHANE.

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Marlène MABIE

PROCURATION :

Mme Marlène MABIE a donné pouvoir à Mme Micheline ANTOINETTE.

Les Conseillers Municipaux présents forment la majorité des membres en exercice conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Au vu de l'application des articles L. 2121-14 et L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

Mme Christelle PANSA a été nommée à cette fonction qu'elle a acceptée.

Élection des Adjoint(s).
(Rapport n° 2026 – 04 – 02 R/MK)

Conformément aux articles L.2122-7, L.2122-7-1 et L.2122-7-2 du même code :
« Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. »

Il s'agit d'une liste bloquée respectant la parité alternée (homme/femme ou femme/homme successifs).

Le nombre de candidats est exactement égal au nombre d'adjoints fixé par délibération préalable (10 candidats pour 10 postes maximum).

L'ordre de présentation sur la liste détermine le rang dans le tableau des adjoints :

- 1 = 1er adjoint(e)
- 2 = 2e adjoint(e)
- 3 = 3e adjoint(e), etc.

Les modalités du scrutin sont les suivantes :

- Majorité absolue aux deux premiers tours.
- 3e tour : majorité relative.
- Égalité des voix : élue la liste à la moyenne d'âge la plus élevée.

Je vous demande de bien vouloir procéder au vote.

Délibération portant sur l'élection des adjoints.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;

VU les articles L.2122-4, L.2122-7, L.2122-7-1, L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriale ;

VU la loi n° 2007-128 du 31 janvier 2007 tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ;

VU la délibération n° 2026-03-02 R/MK relative à la détermination du nombre d'adjoints, à 10 ;

VU le rapport de présentation n° 2026-04-02 R/MK relatif à l'élection des adjoints ;

Le Conseil Municipal décide d'élire les adjoints au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Candidature déclarée : **1 (liste menée par Mme Claudine RINGUET).**

Un seul tour de scrutin a été nécessaire.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **35**

Bulletins blancs : **10**

Bulletins nuls : **1**

Suffrages exprimés : **24**

Majorité absolue des suffrages exprimés : **18**

La liste menée par Madame Claudine RINGUET a obtenu 24 voix et ont été élus :

- **Première adjointe : Madame Claudine RINGUET.**
- **Deuxième adjoint : Monsieur Enrico BERTHIER.**
- **Troisième adjointe : Madame Keila DE PAIVA.**
- **Quatrième adjoint : Monsieur Albert Frank SAMUELS.**
- **Cinquième adjointe : Madame Stelly FERNAND LAURENCIN.**
- **Sixième adjoint : Monsieur Benjamin ZULÉMARO.**
- **Septième adjointe : Madame Marie-France BANGO.**
- **Huitième adjoint : Monsieur Frédéric LLADERES.**
- **Neuvième adjointe : Madame Mathilde LUBIN.**
- **Dixième adjoint : Monsieur Gilles DUFAIL.**

Pour extrait conforme à l'original.

Kourou, le 27 mars 2026

Le Maire,

Michaël RIMANE



Le Maire de la Ville de Kourou soussigné
Certifie que la présente délibération
A été transmise au Préfet de la Guyane
Le 27 mars 2026
Et publiée le 30 mars 2026

Le Maire,

Michaël RIMANE

